



**Rapport sur la situation en matière de développement durable
de la Ville de Saint-Malo**

Bilan 2015 et Perspectives 2016

Présenté en Conseil municipal du 31 mars 2016
(Article L2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

TABLE DES MATIÈRES

1 - La démarche de développement durable de la Ville de Saint-Malo	3
2 – Bilan des actions conduites au titre du Plan Climat de la Ville de Saint-Malo	4
<u>2.1 – La sobriété des déplacements des usagers, visiteurs et agents de la collectivité</u>	
I - La mobilité durable.....	5
II - Les déplacements des agents de la collectivité.....	6
III - Le transport de marchandises	7
<u>2.2 - Le critère carbone dans la gestion du patrimoine municipal et la commande publique</u>	
I - Le patrimoine bâti	9
II - Les parcs informatique et véhicules, le mobilier et les équipements de voirie	10
III - L'achat public écoresponsable et la consommation durable	10
IV - Les repas servis par la collectivité	13
<u>2.3 – La réduction de la dépendance énergétique de la collectivité</u>	
I - Les consommations en chauffage	16
II - Les consommations électriques	16
III - Les certificats d'économie d'énergie.....	18
<u>2.4 – L'amélioration de l'empreinte énergétique liée à la gestion de l'eau et des déchets</u>	
I - Les consommations d'eau potable	20
II - La production et le traitement des déchets	20
3 – Bilan des politiques publiques durables mises en œuvre sur le territoire de la Ville de Saint-Malo	21
<u>3.1 – L'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels</u>	21
<u>3.2 – L'épanouissement de tous les êtres humains et la politique de cohésion sociale</u>	22
<u>3.3 – La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources</u>	25
<u>3.4 – Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</u>	26
I – Lancement d'une procédure de révision du PLU : inscrire la Ville dans une dynamique durable	26
II - L'élaboration d'un projet urbain durable à l'échelle de la Ville	27
III - Un parti pris fort dans les projets d'urbanisme opérationnel	27
IV – Eau et assainissement	29
V - L'Education à l'Environnement et au Développement Durable.....	30
<u>3.5 – Le développement d'une plaisance responsable</u>	32

1 - LA DEMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE SAINT-MALO

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 (« Grenelle II ») soumet les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants à la production d'un « *rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité et les politiques qu'elle mène sur son territoire* ». Le rapport ainsi prévu par l'article L2311-1-1 du CGCT décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la collectivité « **sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire** ».

Les cinq finalités du développement durable qui doivent structurer le plan du rapport sont :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport comporte, au regard de ces cinq finalités :

- Une présentation des modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des actions conduites ;
- Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en oeuvre sur son territoire.

Pour une collectivité territoriale, ce rapport permet à l'organe délibérant de débattre des choix politiques et de leur cohérence sur le territoire au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable.

Pour sa part, la Ville de Saint-Malo a initié en 2008 une démarche de développement durable qui s'est traduite entre autres par la réalisation d'un inventaire par la méthode Bilan Carbone des émissions de gaz à effet de serre (GES) émis par la collectivité. A la suite de cet inventaire, un programme d'actions a été élaboré avec la participation très active de l'ensemble des services.

Votés par le Conseil municipal le 24 juin 2011, ce Bilan Carbone et son plan d'actions associé constituent le Plan Climat-Energie Territorial de la Ville de Saint-Malo.

Le PCET contient 4 axes stratégiques de réduction des GES, déclinés en 13 thématiques et 96 actions. Chacune de ces actions est reliée à un service pilote chargé de leur mise en oeuvre. De plus, l'ensemble de ces actions est suivi et évalué chaque année par le service Grands Projets et Développement Durable en collaboration avec les autres services. Ainsi, grâce à cette démarche participative, les actions de développement durable font chaque année l'objet d'une stratégie d'amélioration continue.

Le chapitre 2 du présent rapport expose les résultats de la politique de développement durable interne à la Ville, issue du plan d'actions intégré au PCET.

Les politiques de développement durable qui intéressent tout le territoire de la commune sont présentées dans le chapitre 3.

Dans les deux cas, par rapport à la trame de base du rapport proposé par le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, il a paru intéressant de ne pas se limiter à un bilan du passé, mais aussi, quand cela était possible, d'indiquer les projets et les perspectives pour l'année 2016.

Le présent rapport est le quatrième depuis l'adoption du PCET de la Ville de Saint-Malo. La collectivité dispose désormais de 4 ans de statistiques en matière de politique de développement durable et donc de suffisamment de recul pour les interpréter. Toutes les fois que cela est possible, le présent rapport privilégie les présentations graphiques et chiffrées.

2 – BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DU PLAN CLIMAT DE LA VILLE DE SAINT-MALO

Ce chapitre s'attache à faire le bilan des actions conduites par la collectivité au travers des 13 thématiques identifiées dans le PCET de Saint-Malo :

AXES DE TRAVAIL	THEMATIQUES	BILAN CARBONE (en Teq CO2)	REDUCTION DES GES EN 2020	
			en Teq CO2	en %
A - Rendre plus sobre les déplacements des agents et visiteurs de la collectivité	A1 - Les déplacements des usagers dans les équipements municipaux	11 200	2 200	20
	A2 - Les déplacements des visiteurs lors des grands évènements			
	A3 - Les déplacements professionnels			
	A4 - Les déplacements domicile-travail			
	A5 - Le transport de marchandises			
B - Intégrer le critère carbone dans la gestion du patrimoine municipal et la commande publique	B1 - Le patrimoine bâti	10 300	2 100	20
	B2 - Les parcs informatique et véhicule, le mobilier et les équipements de voirie			
	B3 - L'achat public éco-responsable et la consommation durable			
	B4 - Les repas dans les cantines			
C - Réduire la dépendance énergétique de la collectivité	C1 - Les consommations en chauffage	3 800	1 500	40
	C2 - Les consommations électriques			
D - Améliorer l'empreinte carbone liée à la gestion de l'eau potable et au traitement des déchets	D1 - Les consommations d'eau potable	4 500	400	10
	D2 - La production et le traitement des déchets			
TOTAL		29 800	6 200	20

2.1 – La sobriété des déplacements des usagers, visiteurs et agents de la collectivité

Plusieurs actions sont engagées pour réduire l'impact des déplacements dans la ville de Saint-Malo, qu'ils s'agissent de Malouins, d'agents de la collectivité, ou de touristes venus visiter la cité corsaire.

I – La mobilité durable

Transports en commun, développement des modes doux et alternatifs, stationnement et véhicules électriques figurent parmi les réflexions et les projets de mobilité engagés sur le territoire communal.

- **Navette Féval** : en 2015, le parking a accueilli près de 23 000 véhicules pendant les 90 jours de fonctionnement de la navette gratuite. 25% de ces véhicules sont des camping-cars. Dans le même temps, la navette gratuite vers intra-muros a transporté 235 000 passagers. Les chiffres des 6 dernières années sont détaillés ci-dessous :

Fréquentation de la navette Paul Féval

	Voyages (2 sens)	Véhicules stationnés
2010 *	230 852	24 386
2011	227 452	20 959
2012	257 140	19 934
2013	235 460	23 459
2014 *	248 610	18 297
2015	234 847	22 984

* : non comptés les voyages pendant les Routes du Rhum

Les chiffres concernent les jours de service "normal" de la navette

- **Borne de recharge pour véhicules électriques** : en lien avec la Région Bretagne, le SDE 35 (Syndicat Départemental d'Énergie) se positionne désormais comme opérateur d'un réseau de recharge sur l'ensemble des communes volontaires en Ille-et-Vilaine. La Ville de Saint-Malo a transféré en 2015 la compétence d'installation et d'exploitation de bornes de recharge électrique sur le domaine public communal. A terme, il est prévu d'installer 18 bornes à Saint-Malo, dont 6 en 2016, notamment à proximité de l'esplanade Saint-Vincent.
- **Etude sur le stationnement** : l'étude devant proposer des évolutions de la politique de stationnement dans les quartiers centraux de Saint-Malo, en matière de périmètres réglementés, de tarifs et de saisonnalité, est terminée. La mise en œuvre ne sera toutefois pas possible en 2016, car une analyse complémentaire devra être menée avec le futur délégataire de la DSP stationnement, qui sera connu début 2017. Un des enjeux de la nouvelle organisation du stationnement est d'inciter à l'utilisation des transports en commun, notamment en ce qui concerne les déplacements domicile-travail.
- **Plan Vélo** : les équipements suivants ont été réalisés en 2015 :
 - Itinéraires : plusieurs nouvelles pistes cyclables et voies vertes existent désormais rue Hochelaga, rue du Four-à-Tabac, rue MacDonald Stewart, rue de la Croix-Désilles, boulevard Théodore Botrel, VC47 à Château-Malo ainsi que sur le mail de la Découverte. Cela correspond à 1500m de bandes, 430m de pistes et 1100m de voie verte.
 - Concernant l'autorisation de circulation sur les digues du Sillon et des Bas Sablons, 106 contrôles ont été effectués par la Police Municipale en 2015. Dans les trois quarts des cas, les conditions de circulation des deux roues ont été respectées. Il a été procédé à 21 rappels à la réglementation et 1 seule verbalisation.
 - Parkings: 100 nouveaux arceaux ont été installés au pied des remparts sur l'esplanade Saint-Vincent.
 - La question des déplacements à vélo est désormais un élément systématique des nouveaux projets de voirie malouins. Pour 2016, le Plan Vélo est crédité d'un montant de 50 000 €.

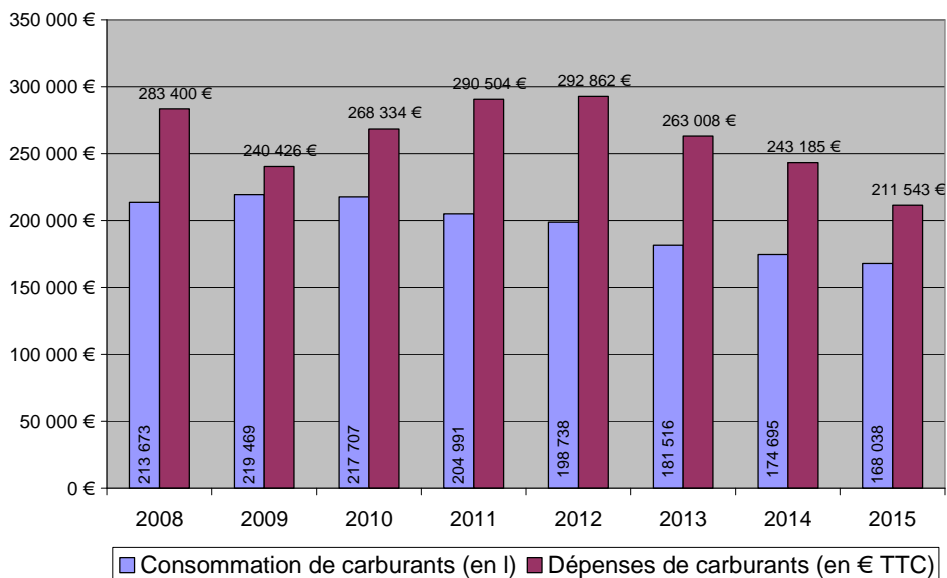
II - Les déplacements des agents de la collectivité

La Ville cherche logiquement à limiter l'impact carbone des déplacements professionnels et domicile-travail des agents.

Pour cela, plusieurs leviers ont été définis dans le PCET : réduire les consommations de carburant, suivre l'évolution des déplacements des agents et élus, puis sensibiliser ces publics aux consommations des véhicules de service.

Un autre levier défini dans le PCET consiste à faciliter aux agents l'usage des transports en commun et des déplacements doux, inciter à leur usage et promouvoir l'optimisation des moyens de déplacement existants.

- Chaque année, la Ville produit un tableau de **suivi des consommations de carburant** de l'ensemble de la flotte de véhicules municipaux. Voici les évolutions de ces consommations de 2008 à 2015. On constate que les volumes consommés sont en baisse régulière depuis 6 ans :



- **Evolution du parc automobile de la Ville** : l'année 2015 a été marquée par l'acquisition de 2 véhicules de service électriques stationnés au Château, une Zoé et un Kangoo ZE. En 2016, il est prévu l'achat de 3 Kangoo ZE, à usage du service des cimetières, du service informatique et du bureau d'études de la DEEP. De manière plus globale, une étude de gestion et d'optimisation du parc automobile de la Ville est prévue en 2016. Elle devra aboutir à des préconisations en termes d'usages, de taille de véhicules, de type de propulsion, de conditions de remplacement en fin de vie ou encore de pertinence du lieu de stationnement. Cette étude visera à la création de « pool » de véhicules permettant une optimisation du parc et favorisant le co-voiturage (pour les formations ou les déplacements professionnels). Sans attendre les conclusions de cette étude, des actions seront d'ores et déjà entreprises : en 2016, une expérimentation d'un système d'auto-partage des véhicules de service sur le site Intra-muros est envisagée. L'année 2015 a été consacrée à la réalisation en interne d'un logiciel intranet pour le planning et la gestion des réservations.
- **Définition de règles d'utilisation des véhicules lors des déplacements**, notamment pour des besoins de formation : ces règles ont été revues en partie en 2014. L'évolution des déplacements des agents avec leur véhicule personnel sur les dernières années est détaillée ci-dessous. En 2015, le nombre de déplacements et de kilomètres parcourus est au plus bas depuis 5 ans :

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'agents	168	218	202	204	208
Nombre de déplacements	607	1185	687	891	571
Total kilomètres	121 100	129 800	129 700	185 400	115 900

- **L'usage du train** pour des déplacements professionnels reste modéré, mais cela représente tout de même près de 18 000 km (soit un Paris/Auckland) et cela aura permis d'économiser 4.6 tonnes de CO2 si ces trajets avaient été faits en voiture.

Déplacements professionnels en train 2015			
Destination	Nombre de trajets	Total Km	Tonnes Co2 évitées
Vers Paris	17	13 838	4,6
Vers Rennes	12	1 704	
Autres	3	2 412	
TOTAL	32	17 954	

- **Incitation aux modes doux** : après l'achat, en guise d'expérimentation, de 3 vélos à assistance électrique (VAE) pour le Château et la mairie annexe de Saint-Servan en 2015, le mouvement sera poursuivi par l'acquisition de 3 nouveaux VAE en 2016. L'idée d'inciter les agents à utiliser les modes doux dans le cadre de courts trajets entre 2 sites municipaux semble faire florès...
- **Remboursement des abonnements de transports en commun (SNCF et bus) pour les déplacements domicile/travail** : on constate une légère progression du nombre de prises en charge financières depuis 3 ans, notamment pour des abonnements SNCF :

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'agents	24	24	33	30	35
<i>dont bus</i>	15	16	23	17	14
<i>dont train</i>	9	8	10	13	21
Montant TTC	5 005 €	4 755 €	6 464 €	7 795 €	8 421 €

- **Incitation au covoiturage** : une convention a été signée avec l'association Covoiturage + en 2014, permettant de proposer aux agents une inscription à leur service gratuit incluant la recherche de trajets compatibles entre covoitureurs. En 2015, l'association a réalisé un sondage auprès des agents pour connaître leurs pratiques de déplacements domicile/travail et professionnels. Les résultats de ce sondage seront utilisés pour mettre en œuvre des actions en 2016.

III - Le transport de marchandises

Afin de réduire l'impact carbone lié au transport de marchandises, la Ville a identifié plusieurs actions :

- **Recourir plus souvent aux commandes publiques groupées entre services et entre collectivités et réduire le nombre de livraisons en augmentant les volumes commandés** :

La DAG-Achats assure une partie des commandes pour l'ensemble des services de la Ville, permettant aux services de fonctionner (papier, enveloppes à en-tête, etc.). Sur ces commandes, elle obtient une économie d'échelle et répond à ce besoin de commande groupée. En revanche, pour ce qui concerne les fournitures de bureau, c'est chaque service qui passe sa commande. Néanmoins, les demandes de chaque service sont ensuite centralisées par la DAG-Achats.

Une convention cadre a été adoptée afin de mettre en place un groupement de commandes permanent entre Saint-Malo Agglomération (SMA) et toutes ses communes membres. 7 marchés s'inscrivant dans cette procédure mutualisée ont été passés en 2015 pour la Ville via ce groupement de commandes: achat de produits d'entretien et de produits d'hygiène, prestation de nettoyage des locaux du Pôle culturel, formation des agents au Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES), achat de balais pour balayeuses de la voirie, travaux de voirie, éclairage public, broyage des déchets verts. Ce groupement de commandes sera poursuivi en 2016.

La Ville fait également le choix de fonctionner en groupement de commandes avec le Centre Hospitalier de Saint-Malo pour son marché public de prestation de services de restauration scolaire et hospitalière, qui a été renouvelé pour 4 ans en juillet 2015.

- **Améliorer la logistique urbaine** : la création d'aires de livraison réservées aux transporteurs le matin et utilisables par les automobilistes l'après-midi a été mise en œuvre en 2013 le long de la rue Ville Pépin à Saint-Servan. Ces aires doivent à la fois permettre de réduire la congestion générée par les livreurs. De telles aires ont été pérennisées à Saint-Servan, mises en place autour du Pôle Culturel fin 2014 et seront installées en 2016 dans le centre de Paramé.

2.2 - Le critère carbone dans la gestion du patrimoine municipal et la commande publique

I - Le patrimoine bâti

Les actions identifiées dans le PCET pour répondre à cet enjeu sont les suivantes:

- **Rationaliser le parc immobilier de la Ville** : propriétaire d'un patrimoine important (environ 200 bâtiments), la Ville de Saint-Malo cherche à en optimiser l'utilisation. La démarche est bien engagée pour les bâtiments hébergeant les agents municipaux, et des pistes sont à l'étude pour poursuivre le regroupement de services. Pour les 4 dernières années, le bilan des surfaces immobilières s'établit à moins 2 625 m² :

Année	m ² acquis	m ² cédés	m ² construits	Bilan net en m ²
2012	1 763	812	-	+ 951
2013	2 781	4 944	-	- 2 163
2014	140	7 374	6 560	- 674
2015	407	1 146	-	- 739

Total 4 ans	-	2 625
-------------	---	-------

En 2015, la rationalisation du parc immobilier de la Ville s'est accélérée avec la vente de l'Hôtel Désilles, de l'Hôtel des Finances, de la maison de quartier de Saint-Servan et des locaux de la Direction des Finances Rue de la Cloche. Ces surfaces vendues seront répertoriées dans le bilan 2016.

- Engagement sur des opérations de construction et de rénovation de bâtiment à haute performance énergétique, allant souvent au-delà de la réglementation, et appropriation de la démarche HQE :
 - **Pôle culturel** : La Ville a souhaité faire de cet ensemble culturel un projet exemplaire d'un point de vue environnemental. A l'issue de 3 audits réalisés en phase Programme (novembre 2009), en phase Conception (février 2012) puis en phase Réalisation (avril 2015), le Pôle culturel la Grande Passerelle a été certifié « NF Bâtiments tertiaires – Démarche HQE » et labellisé THPE EnR (Très Haute Performance Energétique et Énergies Renouvelables), ce qui signifie que le bâtiment induit des consommations énergétiques 30% inférieures aux normes en vigueur et qu'une part importante de celles-ci sont assurées par des systèmes de production d'énergies renouvelables. (géothermie et panneaux photovoltaïques). En 2015, la Ville a développé des actions de sensibilisation du grand public et des étudiants à la dimension énergétique de cet équipement: réalisation d'un film projeté lors de la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) (<http://www.ville-saint-malo.fr/culture/pole-culturel-la-grande-passerelle/>), accueil de classes avec présentation du bâtiment,...etc
 - Afin de poursuivre l'amélioration des performances thermiques des bâtiments municipaux lors de rénovations importantes, la Ville a prévu de lancer de nouvelles études en 2016 pour rénover différents bâtiments municipaux : réhabilitation du Palais du Grand Large et de l'ancien cinéma Surcouf, réaménagement des locaux actuel du RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), rénovation/extension du Pavillon d'Honneur du stade de Marville,...etc

II - Les parcs informatique et véhicules, le mobilier et les équipements de voirie

L'optimisation énergétique du parc informatique passe par les actions suivantes :

- **Réduction des coûts de fonctionnement, notamment en moyens d'impression** : la Ville poursuit ses efforts de réduction du parc d'imprimantes en installant depuis 2014 des copieurs partagés en réseau. Ces copieurs assurant la triple fonction copie/impression/scan ont une durée de vie de 10 ans, soit le double des imprimantes individuelles qu'ils doivent progressivement remplacer. En 2016, un effort particulier sera fait sur la suppression d'une partie des 350 imprimantes individuelles encore en utilisation.
- **Rationalisation des coûts d'infrastructure** : pour cela, il est important de poursuivre le programme d'installation de fibre optique sur le réseau municipal.
 - La fibre a une bien meilleure empreinte carbone que le cuivre : économie de ressources, faible consommation électrique, plus gros débit. Cela permet de réduire les couts de locations de ligne auprès des opérateurs SFR et Orange et de limiter les interventions de dépannage.
 - Le très haut débit permettra d'avancer efficacement sur les projets de dématérialisation en cours à la Ville. L'année 2015 a été l'occasion d'étudier la mutualisation des couts de gestion informatique, entre la Ville et SMA. Sont concernés les serveurs de messagerie, les logiciels de finances, les procédures RH et et la gestion électronique des documents, utile en matière de dématérialisation de la chaine comptable. Un projet doit être concrétisé en 2016.
 - En 2015, le BIJ et la police municipale ont été reliés au réseau de fibre municipal. Le nouvel Office du Tourisme sera relié en 2016.

En ce qui concerne le parc de véhicules, les actions sont détaillées au 2.1 – II.

III - L'achat public écoresponsable et la consommation durable

La diminution de la consommation de produits d'usage courant s'est fait sentir dans plusieurs domaines :

- « **Zéro phyto** » et **gestion différenciée des espaces publics** dans les espaces verts, cimetières et voirie
 - En matière d'entretien des espaces verts, 3 axes doivent être explorés :
 - ✓ Eviter la pousse des plantes spontanées (et notamment des « mauvaises herbes ») via des nouvelles réflexions sur l'aménagement des espaces (végétalisation,...), l'utilisation de paillages et de plantes couvre-sol,...etc
 - ✓ Eradiquer les plantes spontanées via des techniques de désherbage alternatives au désherbage chimique
 - ✓ Vivre avec les plantes spontanées, via une gestion différenciée des espaces
 - En 2015, une **formation « Réflexion globale et mise en œuvre d'une stratégie zéro-phyto »** a été réalisée auprès de 59 agents des espaces verts et des cimetières. L'ensemble des techniques alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires ont été étudiées (végétalisation des allées et suppression des bordures, notamment pour les cimetières, végétalisation des pieds d'arbres, paillage et utilisation de plantes couvre-sol, désherbage thermique ou à vapeur d'eau,...etc), et les agents ont pu identifier celles qui étaient le plus adaptées pour la commune de Saint-Malo.
 - Suite à cette formation, la mise en place de ces **techniques alternatives**, initiée depuis déjà plusieurs années, a été poursuivie en 2015 et sera amplifiée en 2016 :
 - ✓ **Paillage** des surfaces pour limiter l'usage des produits phytosanitaires et réduire le temps consacré par les agents au désherbage : renforcement du paillage des anciennes zones arbustives (intervention sur une surface de 10 000 m² fin 2015/début 2016 en plus des 4 000 m² déjà réalisés en 2014 et des 6 000 m² réalisés en 2013), paillage des surfaces

fleuries sur la totalité des surfaces (6 500 m² en 2015), paillage de la Roseraie (400m² réalisés en 2015 et renouvellement prévu en 2016), installation systématique d'un paillage pour les nouvelles surfaces.

- ✓ **Végétalisation des pieds d'arbres** : la Ville compte environ 9400 arbres d'alignement. Une végétalisation des pieds d'arbres vise à limiter l'utilisation de produits phytosanitaires et apporte une touche décorative supplémentaire au fleurissement traditionnel. Cette végétalisation est d'ores-et-déjà systématique sur les nouveaux arbres plantés. Elle sera effective sur la totalité des arbres d'ici fin 2016/début 2017.
 - ✓ **Réduction des surfaces fleuries** : de 2009 à 2012, la surface des massifs fleuris a diminué de 3 000 m² au profit de plantes vivaces ou d'arbustes. Depuis 2012, celle-ci est stable (6 500 m²). Cela facilite l'entretien et entraîne une **réduction de la production florale en serre**, qui aujourd'hui est également stabilisée.
 - ✓ **Test et acquisition de matériel de désherbage alternatif** : en 2015, 4 houes maraichères (bineuses à pousser) ont été acquises pour l'entretien des cimetières. Des démonstrations de machines à désherbage à vapeur d'eau et thermiques sont en outre prévues début 2016 pour les espaces verts, avec une acquisition possible durant l'année 2016 si les tests s'avèrent efficaces.
- Des études sont programmées en 2016 afin de :
- ✓ Mettre en place un **plan de désherbage en gestion différenciée** des espaces verts. L'objectif de la gestion différenciée est de ne plus considérer l'espace comme un tout mais comme un ensemble d'espaces individuels, ayant chacun leur but visuel, leur fréquentation, et donc les moyens et matériels qui leurs sont affectés. Pour y parvenir, il convient tout d'abord d'inventorier et d'analyser les espaces communaux, de définir les catégories auxquelles ils appartiennent, puis de formaliser des préconisations d'entretien différenciées selon les catégories. Il est à noter que depuis plusieurs années, les services adaptent d'ores et déjà les fréquences de tontes (environ 89 hectares) selon les secteurs.
 - ✓ Définir un **Plan vert** visant à mettre en valeur la trame verte et bleue et à favoriser les espèces indigènes et à faible entretien.
 - ✓ Etablir un **Plan de propreté urbaine**, visant à présenter une vision différente de la Ville sur la notion de « propreté » et à évoluer vers une optimisation du matériel et des moyens humains.

• Acheter moins

- La DAG-Achats assure une partie des commandes pour l'ensemble des services de la Ville et suit l'évolution des consommations des services afin d'identifier ensuite les économies possibles. Les derniers chiffres disponibles concernant le **papier** sont les suivants :

	2013	2014	2015
Consommation Reprographie	4 775 kg	7 960 kg	5 041 kg
Consommation autres services	13 647 kg	13 328 kg	14 596 kg
Impressions extérieures *	16 649 kg	11 133 kg	5 918 kg
Total	35 072 kg	32 421 kg	25 555 kg

* : soumis à la contribution Ecofolio de 52 €H.T. la tonne

Depuis mi-2014, le dossier du conseil municipal n'est plus imprimé, et est directement fourni sur les tablettes des élus. Cela a permis une économie d'environ 100 000 feuilles A4. D'autre part, le volume des impressions réalisées à l'extérieur (affiches et dépliants) a été considérablement réduit, compensé par un usage accru de l'internet et des réseaux sociaux.

Au niveau de la comptabilité, on peut mentionner le changement de logiciel comptable prévu en 2016, qui permettra de parvenir à **la dématérialisation de la chaîne comptable** à partir de l'exercice budgétaire 2017. Cela permettra une économie supplémentaire de papier.

- La **sensibilisation des agents au bon emploi des produits chimiques** a été intégrée dans le marché des produits d'entretien. Des formations ont été organisées avec le fournisseur à l'attention des agents des écoles et du service intérieur. De même, les agents chargés de la propreté urbaine ont été formés au bon usage des produits biocides. Enfin, on peut noter que le CCAS a récemment procédé à l'installation de « centrales de dilution » pour lessives et savons, dans l'ensemble de ses locaux administratifs et des lieux d'accueil qu'il gère. Pour l'instant, le constat est que la consommation de ces produits a été au moins divisée par deux.

- **Acheter mieux**

La mise en œuvre d'**achats écoresponsables** consiste à améliorer la contribution qu'apportent les achats des collectivités territoriales au développement durable, que ce soit en interne ou en externe. Ces achats visent le meilleur compromis entre :

- Les impacts environnementaux
- Les bénéfices sociaux (insertion de personnes handicapées ou éloignées de l'emploi)
- La performance économique

Ainsi, la Ville de Saint-Malo a intégré en 2011 le Réseau Grand Ouest (RGO), association de collectivités engagées dans la **commande publique écoresponsable**. Cette association propose des formations et des documents sur des problématiques spécifiques (achat de textile, produits de nettoyage,..) qui sont mis à disposition des collectivités adhérentes, aident ensuite la Ville à rédiger ses marchés.

D'ores et déjà, des exigences relatives au Développement Durable sont introduites dans les marchés. Pour certains produits, la **réduction de l'empreinte écologique** commence à être mise en œuvre :

- Papier /bois : exigence des labels de forêts durablement gérées (FSC ou PEFC)
- Granit breton pour l'aménagement urbain : Esplanade Saint-Vincent et Pôle Culturel.
- Produits d'entretien : exigence d'un certain nombre de produits écolabellisés.
- Achat de gros matériel pour la Cuisine centrale : dans ses appels d'offres, la DESI intègre des critères liés aux faibles consommations d'énergie (gaz, eau, électricité).

En 2015, le renouvellement du marché public de restauration scolaire et hospitalière pour la période 2015 – 2019 a été une opportunité pour la Ville de mettre en application ses engagements en matière de commande publique durable. Une attention particulière a ainsi été portée aux exigences formulées dans le cahier des charges du prestataire, afin d'amplifier les actions déjà initiées sur le précédent marché (cf. 2.2-IV).

Pour aller plus loin, en 2015, 14 agents de la Ville et 2 de SMA, représentatifs des différentes familles d'achats des 2 collectivités, ont suivi une formation de 3 jours relative à l'achat public écoresponsable, proposée par le CNFPT, le RGO et l'ADEME. L'objectif de cette formation était pour ces agents de maîtriser les fondamentaux de l'achat public durable et de pouvoir intégrer par la suite des exigences environnementales et sociales dans les achats publics. Une mise en pratique de ces acquis sera testée en 2016 par les agents formés. Compte tenu du nombre d'agents inscrits pour bénéficier de cette formation, une seconde session est en cours de programmation pour 2016.

Pour clore ce chapitre, on peut lister ci-dessous l'ensemble des formations suivies par les agents de la Ville dans le domaine du développement durable :

Type de formation	Nombre d'agents formés en 2015
Mise en œuvre du "Zéro-phyto"	59
Prise en compte de l'environnement dans les procédures d'aménagement	2
Faciliter les déplacements cyclistes	2
Achat public durable	14

IV - Les repas servis par la collectivité

La Ville a renouvelé son marché public pour la restauration scolaire et a confié cette mission à Sodexo pour les 4 prochaines années (juillet 2015 à juillet 2019).

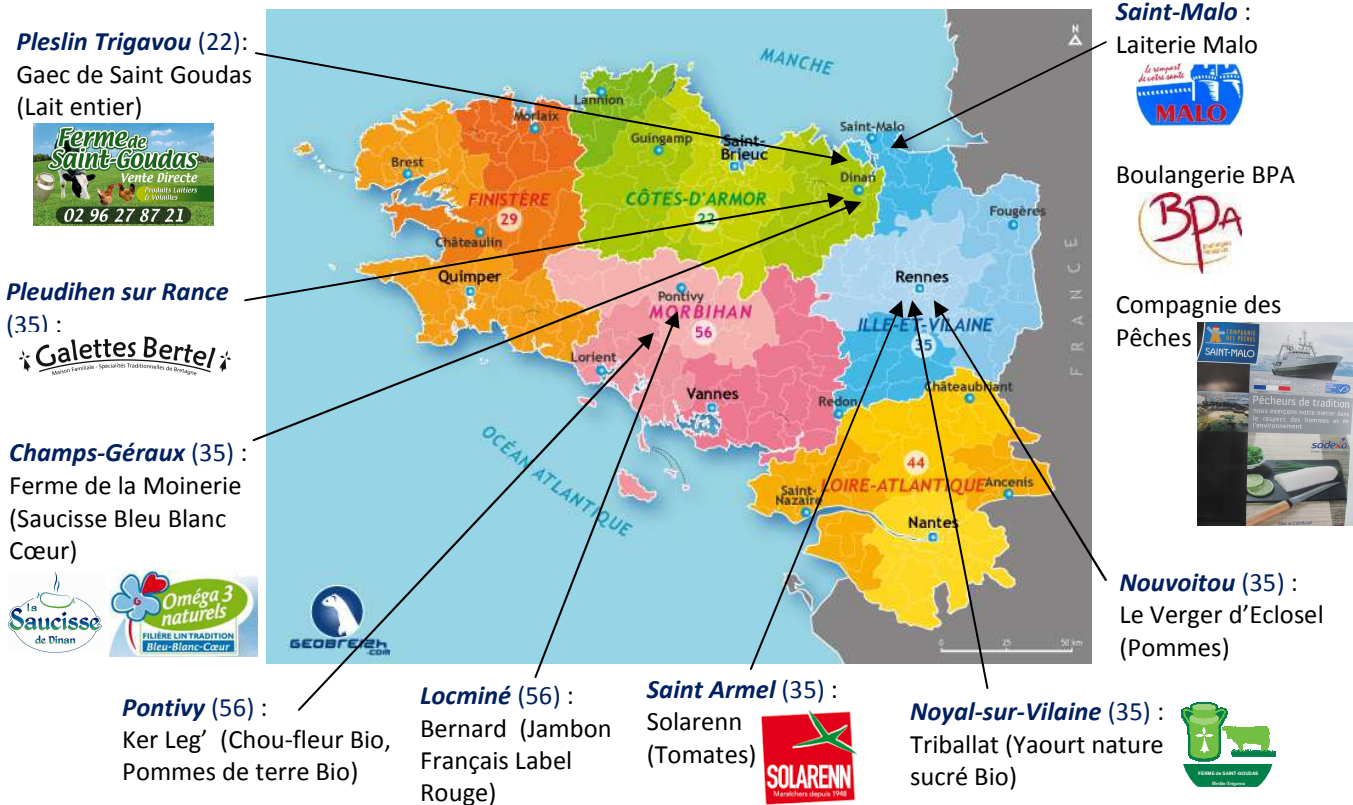
La Cuisine centrale de Saint-Malo produit environ 1,2 million de repas par an pour les scolaires (Sodexo prépare et livre les repas - environ 360 000 repas / an) et l'hôpital (Sodexo fournit la marchandise, l'hôpital gère la préparation).

Pour le renouvellement de ce marché, la Ville a amplifié ses exigences en matière d'**intégration du développement durable dans la réalisation et la livraison des repas pour les scolaires**, qui se sont traduits par un certain nombre d'engagements dans l'offre de Sodexo pour les 4 prochaines années :

- Produits d'origine **biologique** dans les repas : **20%** des volumes achetés sont d'origine biologique, et systématiquement d'**origine française** :

Produit Bio	Origine
Pain	BPA (35 Saint-Malo) avec farine Minoterie Pellouau (53)
Yaourt	Laiterie Malo (35 Saint-Malo) et Triballat (35)
Chou-fleur	Kerleg (56)
Pomme fruit	Jouault (50)
Pâtes et semoule	Alpina Savoie (73)
Pommes de terre	Kerleg (56)

- Outre les produits d'origine biologique, on peut mentionner les **produits certifiés** dans les repas, issus d'une **agriculture durable**: volaille certifiée et jambon Label Rouge, saucisse de Dinan en filière « Bleu Blanc Cœur » (porc élevé sur paille), viande bovine race charolaise (race à viande), poissons Label MSC (pêche durable) notamment le Cabillaud de la Compagnie des Pêches de Saint-Malo,...etc La cuisine centrale est elle-même déjà certifiée MSC depuis septembre 2013 (2ème restaurant à être certifié en France) et propose deux fois par mois du poisson certifié durable dans ses menus. On peut également mentionner le sucre en poudre et les tenues professionnelles Sodexo (coton) issues du commerce équitable.
- Promotion des **circuits courts** via des référencements de fournisseurs locaux ou régionaux, afin de limiter le coût carbone lié au transport des produits et de valoriser l'économie locale et régionale. Ces circuits courts peuvent être couplés avec une filière bio ou certifiée : ainsi le boulanger fournissant le pain Bio est à Saint-Malo,...etc. Un engagement de progrès a été signé par Sodexo afin de poursuivre le développement des "circuits courts" et l'approvisionnement de proximité sur la durée du marché.



En 2015, la **mise en avant des fournisseurs locaux** a été développée :

- En juin 2015, lors de la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD), 2 fournisseurs de Saint-Malo (Laiterie Malo et boulanger BPA) sont venus présenter leurs produits aux enfants dans une école. Un menu valorisant les produits de saison, labellisés/certifiés et locaux a en outre été proposé dans toutes les écoles de Saint-Malo durant cette semaine.
- En novembre 2015, intervention du producteur de porc « Bleu Blanc Cœur » de la Ferme de la Moinerie à Dinan lors d'une commission restauration en présence des parents d'élèves.

Ces actions seront renouvelées et renforcées en 2016.

• Déploiement d'une stratégie de **lutte contre le gaspillage alimentaire** :

- En 2016, les **bio-déchets** produits sur le site de la Cuisine Centrale seront pesés sur une période de 3 semaines en période scolaire. En cas de dépassement des seuils règlementaires de production de bio-déchets durant le marché, Sodexo s'engage à proposer la mise en place d'un tri à la source et d'une valorisation de ces bio-déchets.
- En 2016, Sodexo fera intervenir un prestataire spécialisé pour réaliser un **audit sur le gaspillage alimentaire** à la Cuisine Centrale et sur les offices, devant conduire à des préconisations et un plan d'actions.

• **Limitation, tri et recyclage des déchets** :

- Sodexo collecte, compacte et recycle les déchets d'emballages (bois, carton - 21t/an, plastique, métaux - 6t/an,..), les déchets administratifs (papier, matériel électronique,...), les déchets dangereux (cartouches d'encre, piles,...). Le compactage des cartons et des métaux a permis de réduire la fréquence de passage des véhicules de collecte de 1 à 6 semaines.
- Sodexo et les agents de services des écoles de la Ville se sont engagés dans une démarche de collecte et de recyclage des barquettes alimentaires sur les offices, qui progresse chaque année. En 2014/2015, 3 tonnes ont ainsi été recyclées sur un total de 5,2 tonnes de barquettes distribuées, soit 58%. Une fois recyclées, celles-ci sont revalorisées en supports barquettes

Année	Tonnes recyclées	Tonnes de Co2 économisées
2012/2013	1.24	3.73
2013/2014	1.55	4.66 (+25% par rapport à 2012/2013)
2014/2015	3	9 (+90% par rapport à 2013/2014)

- Sodexo travaille également avec ses fournisseurs afin de limiter les emballages et les conditionnements : achat de fruits et légumes en bins réutilisables plutôt qu'en caquettes, lait fermier livré en seaux lavés sur la Cuisine centrale et repris par le fournisseur, diminution et éco-conception des emballages d'un fournisseur de yaourt bio,...
- **Suivi et réduction des consommations de fluides** (eau, électricité et carburant) de la cuisine centrale avec objectifs annuels de réduction :
 - En 2015, la Ville a réalisé des travaux de rénovation énergétique à la Cuisine centrale. Ces travaux devraient se poursuivre en 2016 et permettre une baisse des consommations énergétiques.
 - Pour approfondir les nouvelles optimisations énergétiques à envisager dans les prochaines années, et identifier les possibilités de recourir aux énergies renouvelables, Sodexo réalisera en 2016 un audit énergétique.
 - Poursuite de la réduction des consommations d'eau.
 - Poursuite de la réduction des consommations de carburant : nouvelle optimisation des tournées de livraison des repas en septembre 2015 (passage de 2.5 tournées principales à 2), formation régulière des chauffeurs à l'éco-conduite,...
- **Réduction des quantités de produits de nettoyage** utilisées et privilégier les **produits** les plus **respectueux** possibles de **l'environnement** et de la **santé des employés** : produits labellisés ECOCERT ou certifiés par deux labels de référence que sont l'écolabel Swan et l'écolabel Européen.
- **Sensibilisation** des collaborateurs et des enfants au développement durable : plan d'action environnemental axé sur les économies d'eau et d'énergie en direction des salariés, ateliers interactifs en direction des enfants de primaire axés sur la sensibilisation aux éco-gestes,...

Le CCAS s'est également engagé dans une démarche d'alimentation durable dans les repas qu'il sert :

- La cuisine centrale intègre des produits bios pour les repas servis dans les résidences pour personnes âgées (103 300 repas annuels en 2015).
- De la même manière, chaque cuisine des structures d'accueil de la petite enfance propose des produits bios dans les repas servis aux enfants.
- Toutes les cuisines dépendant du CCAS ont mis en place depuis 2015 une politique de réduction du « gâchis », ce qui passe par la réduction du grammage des portions, l'interdiction de la prise en compte d'une marge de sécurité dans le calcul des quantités de produits à commander, et le suivi mensuel du budget « produits », avec une limite à ne pas dépasser.

2.3 – La réduction de la dépendance énergétique de la collectivité

I - Les consommations en chauffage

La Ville veille à la **bonne conduite du contrat d'exploitation du chauffage des bâtiments communaux**, confié à Cofély pour la période 2008 à 2016. Ce contrat du type P1-P2-P3, intégrant la fourniture de l'énergie, la maintenance et le remplacement des équipements et matériels couvre 87 chaufferies, 13 chaudières individuelles et 21 équipements divers, représentant une enveloppe énergétique de 11 700 MWh.

L'année 2015 a été l'occasion de faire un bilan du fonctionnement des installations de chauffage de la Ville et de **préparer la reconduction du marché de chauffage sur la période 2016 - 2024**. Un audit qualitatif et quantitatif des chaufferies a été réalisé et a conduit à des préconisations par rapport à l'optimisation des installations et à l'identification de travaux nécessaires visant à augmenter leur performance énergétique. Les travaux les plus urgents devront être réalisés d'ici la fin du contrat de chauffage (juin 2016 : remplacement de pompes de circulation avec débit variable, changement des chaudières les moins performantes,...). Les autres travaux devront être intégrés dans le prochain contrat de chauffage 2016 – 2024. Il est à noter que le prochain marché sera un Marché Température avec clause d'Intéressement (MTI) par rapport au marché actuel qui était au « forfait ». L'intéressement consiste à prévoir le partage des économies ou des excès de consommation de combustible, par rapport à une consommation de base définie pour un hiver moyen. Cela représente un levier d'incitation aux économies d'énergie pour la Ville et le prestataire via une meilleure gestion et une meilleure optimisation.

Enfin, en vue d'établir un **programme de rénovation énergétique du patrimoine existant**, il est nécessaire au préalable de bien connaître la performance de ce patrimoine. En 2015, une base de données recensant les consommations de fluides (Gaz, électricité, eau potable) par bâtiment a été constituée.

En matière de **recours aux énergies thermiques renouvelables** (EnR) pour le chauffage des bâtiments, la Ville de Saint-Malo est déjà bien engagée :

- un réseau de chaleur bois reliant 5 équipements publics (*Ecole LEGATELOIS-LE GOFFIC, Ecole LEGATELOIS-CASTELNAU, Salle des sports PANIER FLEURI, Université du Temps Libre, Académie des Arts plastiques*) a été mis en place avec Cofély dans le cadre du renouvellement de son marché d'exploitation du chauffage. En fonctionnement depuis 2009, la chaudière bois a couvert 92% des besoins de chauffage en 2014/2015 (complément gaz pour 8%) et permet une réduction des émissions de CO₂.
- Un nouveau réseau de chaleur bois reliant des équipements scolaires et sportifs pourrait voir le jour sur le quartier de Bellevue dans le cadre du renouvellement du marché d'exploitation du chauffage pour 2016 – 2024 (cf ci-dessus).
- Le Pôle culturel est équipé de 24 sondes géothermiques verticales de 196 m de profondeur afin de couvrir 65% des besoins de chauffage et 100% des besoins de climatisation du Pôle culturel (cf. 2.2-I).

II - Les consommations électriques

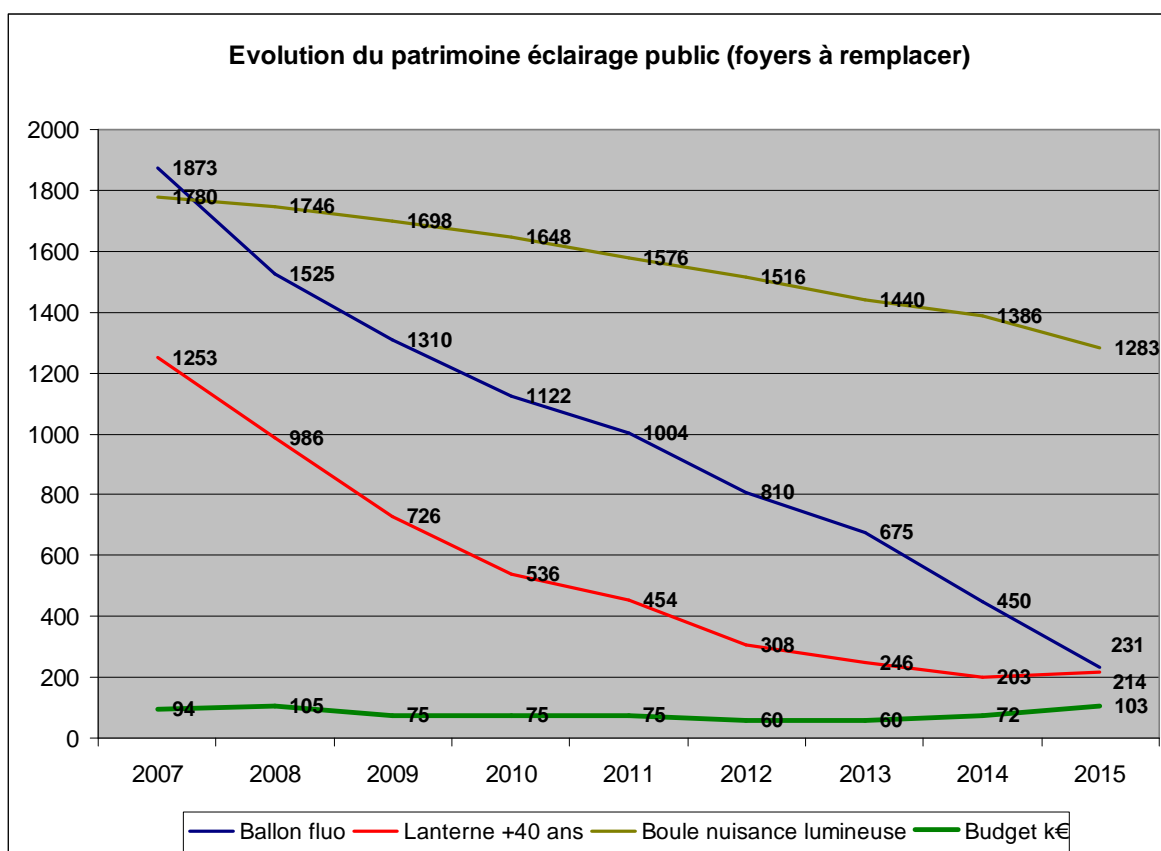
En matière de **maîtrise des consommations électriques du patrimoine bâti existant**, les enjeux sont les mêmes que pour le chauffage. Un suivi des consommations des différents bâtiments doit être initié, accompagné de la poursuite des diagnostics énergétiques sur le patrimoine de la Ville, et de la proposition de scénarios d'investissement à faible temps de retour pour optimiser les consommations.

Réduire les consommations liées à l'éclairage public est un programme ambitieux qui a démarré il y a quelques années. Après le passage de la totalité des illuminations de Noël en LED, le programme se concentre sur l'éclairage de la voirie :

- Renouvellement des ampoules grâce à un programme de maintenance privilégiant des modèles plus performants : -30% de puissance en moyenne pour un niveau d'éclairement comparable.

357 ampoules ont ainsi été changés en 2015 (300 en 2013, 345 en 2014). Cela a permis une économie annuelle de consommation de l'ordre de 9 500 €.

- Programme annuel de suppression définitive des vieux ballons fluo énergétivores. Il en reste encore 231 à Saint-Malo, le programme de remplacement devrait être terminé en 2016.



- Diminution des puissances souscrites : l'augmentation du nombre d'ampoules performantes permet de procéder à un ajustement des puissances. On est ainsi passé en 4 ans de 1398 kW à 1233 kW, permettant d'abaisser la facture d'électricité (abonnement et consommation). Dans le même temps, le nombre de foyers lumineux reste plutôt stable malgré la création de nouvelles voiries :

Année	Foyers lumineux	Consommation estimée (MWh)	Consommation facturée (MWh)	Puissance souscrite (kW)	Puissance par foyer (W)
2011	10 269	5 690	5 564	1 398	136
2012	10 253	5 499	5 561	1 351	131
2013	10 271	5 325	5 883	1 308	127
2014	10 439	5 197	5 368	1 277	122
2015	10 459	5 050	5 828	1 233	117

- Foyers LED sur les chantiers neufs d'éclairage public : en 2015, lors de la réfection de la rue Hochelaga, ont été posés 32 foyers 100% LED, ce qui, associé à un abaissement de puissance nocturne, doit permettre au final d'obtenir une consommation divisée par deux.
- 2016 verra bien évidemment la poursuite de ce programme pluriannuel d'investissements, avec quelques expérimentations. Une partie de ces investissements sera récupérée sous la forme de certificats d'économie d'énergie (voir 2.3-III). On peut citer :
 - Réduction de l'amplitude de l'éclairage nocturne, à l'étude
 - Expérimentation d'un abaissement de tension sur certaines rues
 - Poursuite de l'équipement en LED sur les chantiers neufs (rue du Cdt L'Herminier, notamment)
 - Rénovation des illuminations de la façade de la Cathédrale Saint-Vincent

On peut également citer les efforts réalisés et à venir sur les **consommations électriques liées à l'assainissement** :

- Sur la durée du contrat d'affermage (7 ans), programmation de travaux de renouvellement d'équipements électriques et des équipements dans les ouvrages (roues de pompes usées, perte de charges diverses, etc...) contribuant à maintenir un niveau de performance des équipements et donc à contenir la dépense énergétique.
- Limitation des "ECP" (Eaux Claires Parasites) qui génèrent des apports de débits préjudiciables au fonctionnement des réseaux de la station d'épuration (STEP) et occasionnent des volumes surabondants pompés à plusieurs reprises. L'objectif est la réduction de la consommation électrique associée.

La Ville développe également le **recours aux énergies renouvelables productrices d'électricité sur les bâtiments municipaux**. Fin 2015, le bilan est le suivant :

Année	M. de quartier Rothéneuf Mise en service : 01/12/10 Surface panneaux : 47 m ² Opérateur : Ville de Saint-Malo	Tennis de Marville Mise en service : 06/08/13 Surface panneaux : 742 m ² Opérateur : Quénéa	Pôle Culturel Mise en service : 26/05/14 Surface panneaux : 640 m ² Opérateur : Emeraude Solaire	TOTAL
2011	5 380 kWh	-	-	5 380 kWh (4 tCO2 évités)
2012	4 400 kWh	-	-	4 400 kWh (3,5 tCO2 évités)
2013	5 232 kWh	35 690 kWh	-	40 922 kWh (33 tCO2 évités)
2014	5 136 kWh	110 115 kWh	70 577 kWh	185 828 kWh (149 tCO2 évités)
2015	5 134 kWh	85 743 kWh	109 679 kWh	200 556 kWh (160 tCO2 évités)

III - Les certificats d'économie d'énergie

Depuis 2012, la Ville valorise des **Certificats d'Economie d'Energie (CEE)**. Les multiples investissements réalisés par la Ville de Saint-Malo entraînant des économies d'énergie sur son patrimoine (rénovation, construction,...), mais également dans le cadre de ses autres compétences (notamment éclairage public) génèrent des CEE qui sont valorisables financièrement. Un cabinet extérieur accompagne la Ville pour identifier et valoriser les CEE générés sur l'année écoulée.

Année	Volume de CEE générés en kWh cumac	Perspective de revente en € *
2012	4 309 590	11 600
2013	5 075 940	13 000
2014	11 098 670	23 572

* Validés ou en cours d'instruction par le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable. Une partie de ces certificats pourraient être vendus en 2016.

Au titre de l'année 2014, les opérations à la source de ces certificats sont listées ci-dessous :

N° d'Opérations standardisées	Adresse	Date de début	Date de Fin	Type d'opérations	Total kWh cumac
BAT-EN-01	Ilot 9	22/04/2013	24/03/2014	Isolation du toit	181 118
BAT-EN-04	Ilot 9	22/04/2013	18/03/2014	Menuiseries extérieures	1 250 647
BAT-EN-04	Ecole De La Gentillierie	24/04/2014	29/08/2014	Menuiseries extérieures	222 394
BAR-EN-04	Foyer D'accueil D'urgence	06/01/2014	10/11/2014	Menuiseries extérieures	115 000
BAT-EN-05	Aire Des Gens Du Voyage	06/06/2014	07/08/2014	Isolation par l'extérieur	610 560
BAT-EN-07	Aire Des Gens Du Voyage	06/06/2014	07/08/2014	Isolation toiture-terrasse	206 397
BAT-TH-06	Crèche Bel Air	27/10/2014	18/11/2014	Isolation réseau de chauffage	123 000
BAT-TH-06	Maison de Quartier de la Madeleine	15/09/2014	18/11/2014	Isolation réseau de chauffage	90 200
RES-EC-01	Eclairage public	15/05/2012	31/12/2014	Régulateur de Tension	18 540
RES-EC-03	Eclairage public	15/05/2012	31/12/2014	Régulateur de puissance	74 160
RES-EC-04	Eclairage public	15/05/2012	31/12/2014	Luminaire d'éclairage Extérieur	859 100
RES-EC-04	Réparation - rénovation et entretien d'éclairage Public	31/10/2013	31/12/2014	Luminaire d'éclairage Extérieur	56 800
RES-EC-04	Réparation - rénovation et entretien d'éclairage Public	31/10/2013	31/12/2014	Luminaire d'éclairage Extérieur	617 700
RES-EC-04	Travaux de réseaux souple et éclairage public esplanade Saint Vincent	18/12/2012	31/12/2014	Luminaire d'éclairage Extérieur	42 600
BAR-TH-30	Construction Pôle Culturel SAINT-MALO	04/10/2010	03/04/2015	Surperformance Energétique d'un bâtiment neuf	6 630 454
Total				11 098 670	

2.4 – L'amélioration de l'empreinte énergétique liée à la gestion de l'eau et des déchets

I - Les consommations d'eau potable

La Ville s'est depuis longtemps penchée sur la question des **systèmes économes en eau** pour son fonctionnement :

- 90% de surfaces fleuries (massifs, ronds-points, bacs aux fenêtres) disposent désormais d'un système d'arrosage intégré, par aspersion ou goutte-à-goutte. Ce type d'arrosage autonome consomme une pile LR6 pendant les 6 mois de la période de fonctionnement (mai à octobre). Avec ce système, les consommations d'eau restent très stables d'une année sur l'autre, et ne sont plus dépendantes que de la météo et de l'augmentation annuelle de la surface d'espaces verts gérés par la Ville (environ +3 ha par an). En 2013, 2 agents du service des Espaces Verts ont reçu une formation CNFPT sur les systèmes économes en eau. Depuis, ce sont eux qui assurent la gestion et l'entretien du système d'arrosage intégré.
- Enfin, l'habitude est prise de planter des végétaux peu gourmands en eau dans les nouveaux espaces verts. La démarche a ainsi été généralisée pour l'ensemble des espaces publics dans le projet de renouvellement urbain de la Découverte.
- En matière d'économie d'eau sur les bâtiments municipaux, la Ville installe progressivement des équipements plus performants au fil de ses interventions en régie et lors des opérations de rénovations (chasses d'eau économiques, mousseurs,...etc).

La **réutilisation de l'eau de pluie** est une problématique qui se pose sur quelques sites municipaux, notamment pour l'arrosage. Le site de Marville semble particulièrement intéressant pour initier une telle démarche. Une étude de faisabilité devrait être réalisée en 2016 pour approfondir cette réflexion.

La **gestion des ressources en eau potable et l'assainissement**, qui intéresse tout le territoire malouin, est traitée au chapitre 3.4.

II - La production et le traitement des déchets

Diverses **filières de tri et de recyclage** sont actuellement mises en œuvre dans les services municipaux :

- Les cartouches de toner usagées sont reprises par le fournisseur. Les machines informatiques hors d'usage sont stockées un temps et, lorsque le volume le permet, sont enlevées par un prestataire d'une filière D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)
- Des bacs de récupérations de piles usagées, relevés par l'éco-organisme COREPILE, ont été mis en place en 2015 par SMA dans les trois mairies.
- Le tri du papier a été mis en place au Château en 2013. La démarche été généralisée dans l'ensemble des services début 2014. La collecte est faite par SMA.
- Les ampoules usagées du service des fêtes sont collectées pour être envoyées dans la filière Recylum.
- Cuisine centrale : cf. 2.2 IV
- Port de plaisance des Sablons : cf. 3.5
- Dans le cadre des chantiers importants, la Ville impose le tri des déchets dans son cahier des charges.

3 – BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-MALO

3.1 – L'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels

Les hypothèses locales de réchauffement climatique à l'horizon 2100 dans le nord de la Bretagne mettent en lumière deux types de conséquence possible : l'élévation du niveau de la mer, jusqu'à un mètre au-dessus du niveau actuel (+ 3 mm par an) et l'augmentation du niveau des précipitations.

L'élévation du niveau de la mer à moyen et long terme pose en particulier à Saint-Malo deux types de problèmes :

- le comportement des digues et ouvrages de protection présents sur le littoral, face à l'augmentation de la masse d'eau ;
- le probable apport de sable sur le littoral ; ce rechargement naturel des plages peut amener un profond changement de la physionomie du trait de cote et influencer sur le comportement des digues.

C'est pour cette raison qu'un **Plan de Prévention des Risques Submersion Marine** (PPRSM) a été prescrit à Saint-Malo en avril 2010, dont l'approbation préfectorale est prévue en 2016. Un assouplissement des règles d'urbanisme qui figureront dans le futur PPRSM est possible dans le cadre de la « maîtrise d'ouvrage unique » des digues : ainsi, suite au transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), SMA se verra transférer en 2016 la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des digues afin d'en assurer une gestion pérenne et efficace, en lieu et place d'une maîtrise d'ouvrage morcelée actuellement entre 6 maîtres d'ouvrage différents. Dès lors, la Ville de Saint-Malo, en charge de l'urbanisme, pourra bénéficier d'une dérogation à l'inconstructibilité dans certaines zones situées à l'arrière des digues.

En 2016 également, en collaboration avec SMA, un **Plan d'Actions de Prévention des Inondations** (PAPI) sera mis en place pour lancer un programmes d'études préalables sur les digues, afin d'anticiper des travaux futurs de consolidation et de remise à niveau.

Encore à l'étude, ce programme d'actions pourrait consister en :

- *étude hydro-sédimentaire* : analyse fine du comportement de la baie de Saint-Malo en matière de transport de sédiments et de courants ;
- *analyse structurale des digues* : cette étude devrait identifier les faiblesses des ouvrages et quantifier les scénarios de défaillance les plus probables, dans le cadre de la prochaine étude de dangers ;
- *étude sur épis et brise-lames* : cette étude devrait statuer sur la pertinence de ce type de dispositif de défense contre la mer, et de proposer une reconstruction ou de nouvelles localisations ;
- *numérisation des données marégraphiques et anémométriques de Saint-Malo* : ces données sont aujourd'hui en grande partie au format papier. Les numériser permettrait d'améliorer la connaissance des niveaux d'eau utilisés dans les modèles numériques de submersion ;
- *pose de repères de submersion* : quelques endroits à Saint-Malo sont potentiellement concernés ;
- *assistance à maîtrise d'ouvrage pour un futur PAPI complet* : diverses études d'impact, d'opportunité ou de faisabilité seront nécessaires pour caractériser un programme de travaux pertinents.

Pour ce qui concerne l'augmentation du niveau des précipitations, qui peut induire des phénomènes d'inondations, des études sont en cours pour réviser le **schéma directeur d'assainissement et de gestion des inondations** mis en place dans les années 1980 :

- Ces études ont déjà permis de définir sur quel événement probabiliste caler la stratégie de lutte contre les inondations : ce sera la pluie vingtennale (c'est-à-dire avec un temps de retour moyen tous les 20 ans).
- La création d'infrastructures urbaines (de type bassin tampon) restera imposée aux opérateurs privés dans le cadre de nouvelles zones d'aménagement.

Ces nouveaux risques sont depuis longtemps identifiés mais désormais amplifiés par l'évolution du changement climatique. C'est pourquoi il faut les intégrer dans une forme renouvelée de culture du risque et d'information à destination des Malouins. Cela passe notamment par la mise à jour du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), qui est prévue pour 2016, dès lors que la cartographie définitive du PPRSM sera connue.

3.2 – L'épanouissement de tous les êtres humains et la politique de cohésion sociale

Le développement ne saurait être durable s'il laissait des citoyens à l'écart des biens et des services essentiels à leur épanouissement personnel. D'autre part, pauvreté, exclusion sociale et accroissement des inégalités montrent bien que le développement économique est une condition nécessaire mais pas forcément suffisante pour obtenir le progrès social. Une politique de cohésion sociale et de solidarité entre générations est donc un volet nécessaire dans une politique globale de développement durable ; une telle politique interagit directement avec des actions visant à garantir l'épanouissement individuel.

Ces politiques sont en partie portées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), qui offre à tous les Malouins de multiples services, de la petite enfance aux plus vulnérables (personnes en situation d'exclusion, de handicap, personnes en perte d'autonomie...) et qui finance des actions mises en œuvre par des associations locales très actives dans les domaines de la santé, de l'emploi et de l'insertion.

- **La santé pour tous**

- En 2015, la Ville a versé une subvention à 20 associations œuvrant dans le domaine de la santé pour un montant de 15 465 €.
- Le CCAS dispose d'un poste d'animatrice territoriale santé qui renforce la dynamique locale de promotion de la santé à l'échelle du Pays de St Malo (poste financé par la Région, l'ARS et le Pays de St Malo). L'objectif est d'animer un programme local de santé en recherchant la participation des usagers. Deux types d'actions sont mises en place : actions pérennes pour favoriser le travail des professionnels de la santé et mise en œuvre de projets sur des thématiques plus ponctuelles. L'animatrice santé intervient dans le domaine de la santé mentale, de la prévention alcool, les infections sexuellement transmissibles, l'autisme, les violences intra familiales, la prévention du suicide...

- **Accès au territoire et aide aux transports**

- La Ville a versé en 2015 une subvention de 47 500 € à l'Association de Développement Sanitaire (ADS) afin qu'elle gère un service de transport à la demande. Toute personne à mobilité réduite peut y accéder pour des déplacements de porte à porte, en minibus adapté. Avec cette subvention, l'ADS a pu effectuer 6 719 courses pour un total de 30 537 km.
- En 2015, la Ville a versé 43 500 € de subventions à 11 associations de lutte contre le handicap, dont Loisirs Pluriel (activités de loisirs pour enfants handicapés)
- Le CCAS porte également le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination), qui accueille, informe, oriente les personnes âgées et les personnes handicapées. Il évalue les besoins et élabore le plan d'aide.

- **Pauvreté, emploi et insertion**

- Le service Solidarité du CCAS a pu suivre près de 1 200 ménages en 2014, tandis que le service Insertion a pu accompagner 945 personnes bénéficiaires du RSA.
- En 2015, la Ville a versé une subvention à 30 associations œuvrant dans le vaste domaine de la solidarité et de l'Insertion, pour un montant total de 343 741 €.
- Depuis 2012, la Ville a intégré des clauses d'insertion dans ses plus gros marchés publics de voirie ou de construction de bâtiments. Concernant le projet ANRU I qui s'est terminé en 2015, et qui fut un très gros pourvoyeur de contrats d'insertion, le bilan est le suivant :

Heures d'insertion			
Marché	Prévu	Contractualisé	Réalisé
Chantiers ANRU I Découverte <i>dont salle sports, maison quartier...</i>	27 000	29 450	31 213

- Depuis fin 2014, le règlement intérieur relatif aux MAPA rend les clauses d'insertion obligatoires pour tout marché de travaux publics et/ou de bâtiments d'un montant supérieur ou égal à 500 000 € HT. Toutefois, en 2015, dans un contexte de crise, il a été décidé un « moratoire » sur

l'application de cette clause que les entreprises locales n'étaient pas en mesure de respecter concrètement.

- Les chantiers d'insertion ont été créés pour favoriser l'emploi des gens en dehors des parcours habituels. Depuis près de 20 ans, la Ville fait appel à l'AMIDS (Association Malouine d'Insertion et de Développement Social) pour la réalisation de chantiers « nature et environnement », consistant à des travaux d'entretien de ses espaces verts et de ses cimetières (taille arbustive, taille de haies, tonte, débroussaillage, nettoyage,...etc). En 2015 cela représentait une participation de la Ville de 36 000 €.
- Le code des marchés publics permet de réserver certains marchés à des structures qui accueillent des personnes handicapées. Seules ces structures peuvent postuler. Ainsi, tous les ans, la Ville réserve une partie des missions d'entretien des espaces verts à ces structures, pour un montant annuel de 47 000 € environ. Depuis plusieurs années, c'est le CAT Armor qui est retenu via cette mise en concurrence. Pour 2016, ce marché est en cours d'attribution.

• Le Contrat de Ville

La politique de la Ville a connu de grosses modifications suite à la parution de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite loi « Lamy ». Ainsi, la géographie de la politique de la ville a été modifiée, mais également le cadre contractuel. L'année 2015 a été une année de transition entre la fin du CUCS (décembre 2014) et l'élaboration du Contrat de Ville signé le 8 juillet 2015.

Le Contrat de Ville porte sur trois volets : la cohésion sociale, l'emploi et développement économique, ainsi que le renouvellement urbain et le cadre de vie.

Les actions portées par la Ville en 2015 sont :

- la mise en place du Programme de Réussite Educative (PRE) avec l'embauche d'une coordinatrice et de deux animateurs.
- Le recrutement d'un adulte-relais, qui a pour objectif de faire le lien entre les habitants du quartier prioritaire et l'ensemble des institutions et associations pouvant leur venir en aide ou apporter des services. Cet adulte relais a du répondre à des critères spécifiques lors de son recrutement : habitant du périmètre prioritaire, en situation de demandeurs d'emplois. Ce contrat a été élaboré conjointement avec l'Etat (DIRECCTE).
- la diffusion d'un appel à projets à destination principalement des associations. Les projets ou actions présentées doivent répondre aux objectifs fixés dans le contrat de ville. Cet appel à projets est commun avec l'Etat, le Conseil Départemental et la Ville. 47 projets ont été financés pour l'année 2015, pour lesquels la Ville a contribué à hauteur de 85 000 € :

Thématiques CUCS	Nombre de projets financés	Cout estimé des projets	Subventions allouées	dont part Ville
<i>Vivre ensemble</i>	9	337 400 €	66 800 €	22 000 €
<i>Education et parentalité</i>	7	271 890 €	45 050 €	15 000 €
<i>Emploi, Formation et Insertion</i>	9	924 034 €	62 580 €	17 500 €
<i>Santé et accès au droit</i>	9	235 940 €	39 020 €	16 600 €
<i>Jeunesse</i>	13	237 542 €	39 550 €	13 900 €
TOTAUX	47	2 006 806 €	253 000 €	85 000 €

• L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

- **Voirie** : l'objectif de la Ville est d'accompagner la mise en accessibilité des arrêts de transport en commun modifiés par SMA et d'intervenir sur divers sites pour améliorer les conditions d'accès de la voirie aux personnes en situation de handicap. Cela passe par la réalisation de trottoirs, de surbaissés, de traversées piétonnes et la pose de bandes d'éveil à la vigilance. Les services estiment qu'à fin 2015, l'indice d'accessibilité de la voirie est de 60%.

- **Etablissements recevant du public (ERP)** : la Ville a établi son Ad'Ap (Agenda d'accessibilité programmé) et l'a déposé avant la fin de l'année 2015, conformément à la loi. Pour la Ville, il concerne 134 ERP (dont 3 projets de cession et une relocalisation) et 9 pour le CCAS, soit 143 ERP. Sur les 9 prochaines années, le programme de mise en conformité des bâtiments communaux s'élèvera à 10 millions d'euros. 2016 sera consacrée aux études et/ou aux premiers travaux pour le cimetière des Ormeaux, l'Eglise de St Ideuc, l'Académie Malouine des Arts Plastiques, le Théâtre Bouvet, la Société d'Histoire et d'Archéologie, l'Université du Temps Libre, l'école élémentaire et préélémentaire de la Gentillerie, le vestiaire de Marville, le Centre nautique de Rothéneuf et la Salle de sport Charcot, pour un montant de près de 350 k€.

	Nombre total d'ERP	A mettre en conformité	Enveloppe budgétaire
Ville	141	134	9,111 M€
CCAS	10	9	0,936 M€
TOTAL	151	143	10,047 M€

Pour ce qui concerne les ERP privés, le nombre de dossiers d'Ad'Ap déposés à la date limite du 31 décembre 2015 s'élevait à 405.

3.3 - La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources

La qualité bactériologique des zones de baignades a été réformée par une directive Européenne de 2006, qui a imposé à partir de la saison 2013 une évolution significative des modalités de surveillance de la qualité des eaux et de leur classement. Sur plusieurs années, le bilan de la qualité des eaux sur les plages malouines est bon. La dégradation constatée en 2015 à la plage des Bas Sablons est sans doute due à la proximité du port de plaisance et nécessitera que des mesures soient prises dès 2016 pour sensibiliser à nouveau les plaisanciers à la qualité de l'eau :

PLAGE	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Les Corbières	B	C	B	A	A	Excellent	Excellent	Excellent
Bas Sablons	B	B	B	A	B	Bon	Bon	Suffisant
Le Môle	B	B	A	A	A	Excellent	Excellent	Excellent
Bon Secours	A	A	A	A	A	Excellent	Excellent	Excellent
L'Eventail	B	A	A	A	A	Excellent	Excellent	Bon
Le Sillon	B	A	A	A	A	Excellent	Excellent	Excellent
La Hoguette	A	A	A	A	A	Excellent	Excellent	Excellent
Rochebonne	A	B	A	A	B	Excellent	Bon	Excellent
Le Minihic	B	B	A	B	B	Bon	Bon	Excellent
Le Pont	B	B	A	A	B	Excellent	Excellent	Bon
La Varde	A	A	C	A	A	Bon	Excellent	Bon
Le Val	A	A	A	A	A	Excellent	Excellent	Excellent
Havre de Rothéneuf	B	B	B	A	B	Bon	Bon	Bon

Depuis 2013, classement selon les nouveaux critères de la directive 2006/7/CE

La Ville a répondu à un recensement de l'Agence des Aires Marines Protégées, qui, dans le cadre d'un projet européen LIFE « Expérimentation pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied récréative », proposait l'implantation de panneaux d'information sur la pêche à pied de loisir sur différents estrans du Golfe Normand Breton. Compte tenu de la fréquentation des plages de Saint-Malo par des pêcheurs à pieds avertis mais aussi par des pêcheurs-touristes, un à 2 panneaux d'information « **Pêcher intelligent, pêcher durablement** » devraient être implantés sur la commune en 2016. Le visuel pourra également être implanté au dos des panneaux d'informations positionnés en 2016 sur les 5 zones de mouillages collectifs (cf 3.5).

Comme la plupart des communes bretonnes, la commune de Saint-Malo recense de plus en plus d'**espèces invasives**, que ce soit au niveau de la **faune** (frelon asiatique, chenilles processionnaires) et de la **flore** (Herbe de la Pampa, Arbre à papillon, Baccharis, Griffes de sorcière, Renouées...). L'invasion par ces espèces exotiques est devenue un problème majeur dans la conservation des espèces autochtones et dans l'agriculture tant les introductions se sont multipliées en quelques décennies. L'invasion biologique est désormais reconnue comme la deuxième cause, après la destruction des habitats, du déclin de la biodiversité. Afin de permettre à chacun de reconnaître une espèce invasive, signaler sa présence dans un endroit donné, apprendre et mettre en œuvre les mesures qui s'imposent, la Ville a initié un certain nombre d'actions :

- Inventaire et localisation des espèces invasives sur les espaces communaux réalisé et mis à jour en 2015, en partenariat avec les services de l'Etat
- Sensibilisation des services techniques municipaux à l'existence des espèces invasives et repérage lors de leurs missions sur les espaces communaux
- Actions de destruction: Renouées du Japon fin 2015, Herbe de la Pampa prévue début 2016
- Actions de sensibilisation du grand public : stand « nuisibles + espèces invasives » pour sensibiliser le grand public lors du Marché aux fleurs en 2015, opération qui sera reconduite en 2016

Enfin, afin d'assurer un **suivi des projets écologiques sur son territoire**, la Ville siège dans de nombreux comités de pilotage mis en place dans le cadre de la gouvernance de plusieurs programmes : projet de Parc Naturel Régional Rance Côte d'Emeraude, projet de Parc marin Normand Breton, Natura 2000 en Rance et de Cancale à Paramé,...etc.

3.4 – Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

I – Lancement d’une procédure de révision du PLU : inscrire la Ville dans une dynamique durable

Le Projet d’Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d’Urbanisme (PLU) approuvé en mars 2006 exprimait déjà les engagements de la Ville en matière de développement durable.

Ainsi, la Ville entendait notamment **lutter contre l’étalement urbain** en favorisant une politique de construction de logements dans les quartiers centraux et en garantissant le maintien d’une zone rurale. Alors que le PLU prévoyait de limiter les projets d’étalement urbain avec un objectif de 50 % des projets de logements, les décomptes montrent que la Ville a limité l’étalement à seulement 25 % en privilégiant le renouvellement urbain pour 75 % des nouveaux logements, sur la période 2007/2014.

Dix ans après son approbation, le PLU nécessite d’être réécrit pour tenir compte des évolutions législatives et réglementaires. En effet, l’entrée en vigueur des lois Grenelles I et II ainsi que la loi ALUR va nécessiter d’engager une révision générale du document d’urbanisme.

Ainsi, l’appréhension de l’ensemble des enjeux environnementaux du territoire doit permettre à la Ville d’inscrire son document d’urbanisme dans le respect des principes de développement durable mentionnés dans le code de l’urbanisme. Celui-ci énonce désormais les objectifs à atteindre par les PLU en matière de développement durable, à savoir :

- l’**équilibre** entre le développement urbain, l’utilisation économe des espaces naturels, agricoles et forestiers, la sauvegarde du patrimoine naturel et bâti, et les besoins en matière de mobilité,
- la **qualité** urbaine, architecturale et paysagère,
- la **diversité** des fonctions urbaines et la **mixité sociale** dans l’habitat,
- la **réduction** des émissions de gaz à effet de serre, la **maîtrise** et la **production** d’énergie, la **préservation** de l’environnement et des ressources naturelles, la remise en **bon état** des continuités écologiques, la **préservation** des risques et des nuisances.

Cette révision sera également l’occasion pour la Ville d’intégrer dans le PLU un nouveau projet urbain (cf 3.4 – II) ainsi que de mettre en compatibilité le document d’urbanisme avec le SCOT révisé et avec le PPRSM en cours d’élaboration avec les services de l’Etat.

En juin 2015, le Conseil Municipal a ainsi annoncé la prescription de la révision du PLU et les objectifs de la révision du document d’urbanisme :

- Prendre en compte les évolutions législatives, réglementaires et les documents supra communaux
- Définir un projet urbain ambitieux pour les 20 prochaines années, **prenant en compte les objectifs de développement durable** ainsi que le rôle de la ville comme pôle structurant à l’échelle régionale et locale
- Mettre en œuvre un projet urbain pour favoriser une nouvelle urbanité et renforcer l’attractivité de la ville, notamment pour les familles et les entreprises
- Concevoir un projet urbain **respectueux des objectifs du développement durable**, conciliant développement urbain et préservation de la trame verte et bleue

Dans le cadre de la COP21 et conformément aux nouvelles dispositions prévues dans la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte, la Ville souhaite en outre intégrer davantage les **enjeux énergie/climat** dans la révision du PLU :

- diminution des émissions de Gaz à Effets de Serre (GES)
- maîtrise de l’énergie
- production énergétique à partir de sources renouvelables

En 2016, une étude sera initiée en ce sens afin d’alimenter les enjeux « énergie/climat » lors de l’évaluation environnementale dans le cadre de la révision générale du PLU et de renforcer le volet énergie/climat lors de toutes les étapes de révision du PLU.

II - L'élaboration d'un projet urbain durable à l'échelle de la Ville

Des études préalables à la révision du PLU ont été conduites en 2015 : une étude environnementale et une étude urbaine ont permis de réfléchir à des axes de développement pour définir un **Projet Urbain Stratégique** (PUS) projetant le développement de la Ville pour les 20 prochaines années.

La Ville a missionné un groupement composé par l'Agence Devillers et Associés, BNR Clenet Brosset et Transversal Jean-Michel Roux pour réaliser une **étude urbaine** :

- dont l'objectif est de permettre à la Ville d'aboutir à une vision prospective de son devenir et à un référentiel pour les grandes décisions d'urbanisme qu'elle aura à prendre. Ainsi, chaque opération d'aménagement sera inscrite dans une logique globale pour un territoire en mutation.
- dont l'enjeu est d'éclairer la collectivité sur les possibilités de développement de la ville, mais aussi une prise en compte collective des potentialités, des forces ou des faiblesses de son territoire.

Cette étude se décompose en 3 parties :

- la réalisation d'un diagnostic global de l'ensemble des champs que traitera le projet urbain, apportant un regard neuf sur la ville et ses projets passés et en cours
- des propositions pour le développement stratégique de la Ville sur ces mêmes thèmes
- une étude détaillée de certains secteurs à enjeux identifiés dans le projet urbain

Par ailleurs, afin de répondre aux objectifs de la loi Grenelle II, la Ville a confié à l'agence THEMA Environnement une **étude de diagnostic paysager, environnemental et écologique du territoire**. L'objectif de cette étude communale est d'améliorer le niveau de connaissance sur l'état du réseau écologique et d'identifier les enjeux sur les corridors et réservoirs de biodiversité, dans le but d'inscrire les continuités écologiques dans la stratégie territoriale de la commune et de **concilier préservation de la biodiversité et développement urbain**.

Réalisée en 2015, cette étude a permis de formaliser :

- Un **diagnostic environnemental** qui a notamment permis de recenser les zones humides (**trame bleue**) présentes sur le territoire. Celles-ci devront être intégrées et protégées au PLU après concertation avec le monde agricole et validation auprès de la Commission Locale de l'Eau. Un inventaire de la **trame verte** a aussi été réalisé, permettant de recenser différents types de couvert végétal. Ce diagnostic environnemental a permis de déterminer des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques du territoire.

- Un **plan guide** composé de fiches actions intégrant des préconisations réglementaires, environnementales et paysagères. Ces fiches permettent de lister les moyens d'actions pour améliorer la prise en compte de la trame verte et bleue dans la gestion quotidienne des services de la Ville, lors de la réalisation de projets d'aménagement ou dans le cadre du document d'urbanisme à venir. En ce qui concerne le PLU, celui-ci pourra protéger, conforter voire améliorer le réseau des corridors écologiques. Pour cela, différents degrés de protection sont envisageables.

III - Un parti pris fort dans les projets d'urbanisme opérationnel

Conformément aux objectifs du PLU, la Ville a mis en œuvre les aménagements ci-dessous en 2015:

- **Renouvellement urbain** sur plusieurs secteurs pour lutter contre l'étalement urbain (Secteur de la Découverte, Secteur Gambetta / Augustin Fresnel,...)
- **Préservation de la trame verte et bleue**, un nouveau maillage pour les déplacements doux :
 - Création d'un nouveau chemin piétonnier Rothéneuf / Limoëlou
 - Poursuite de l'aménagement de l'axe vert Croix Désilles / Le Pont
 - Poursuite de la voie verte ZAC Lande Gatelle
 - Aménagement de pistes cyclables : rue Croix Désilles
 - Finalisation des aménagements du Mail Bougainville

Plusieurs projets sont également à l'étude pour les prochaines années :

- reconquête urbaine de la voie ferrée des Talards pour créer un parc linéaire entre le pôle intermodal et Saint-Servan
- aménagement du secteur des Talards permettant de créer une continuité entre le port, le parc des sports Marville et l'Hippodrome vers la Montagne Saint-Joseph
- aménagement d'une coulée verte entre les Cottages et le Sillon dans le cadre de la reconquête urbaine du plateau des Anglais (emprises SNCF)

En 2016, plusieurs projets d'aménagements de chemin piétonnier vont également permettre de **finaliser la servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL), permettant la randonnée côtière** :

- Quelmer / la Passagère
- L'Artimon : continuité entre les Corbières et les Fours à Chaux
- Le Bénétin : continuité du cheminement entre Notre Dame des Flots et la Pointe du Christ
- Camping du Nicet / Secteur de la Varde : actualisation du plan de gestion du site de la Varde du littoral et création d'un parc public sur le site du camping

On peut également illustrer la démarche volontariste de la Ville pour impulser auprès de ses partenaires des **opérations améliorant les performances énergétiques du bâti et intégrant le développement durable**, dans le cadre de **cession de foncier**:

- Terrain mis à disposition par la Ville pour la construction par la Région Bretagne du Lycée Maritime Florence Arthaud, premier bâtiment BEPOS (Bâtiment à Energie Positive) inauguré en 2015
- Terrain mis à disposition par la Ville sur le secteur de la Vallée de Beaulieu en échange de la construction de 5 maisons BEPOS par le bailleur social La Rance. Cette démarche expérimentale vise à inciter de nouvelles techniques de construction plus respectueuses de l'environnement et moins énergivores d'une part et à baisser les charges de fonctionnement des logements au profit des futurs occupants d'autre part
- Cession d'un terrain au bailleur social Emeraude Habitation pour la construction de 14 maisons individuelles en accession sociale envisagées en constructions passives ou BEPOS.
- Appel à idées lancé par la Ville pour le devenir du camping des Nielles : la consultation prévoit que le programme veillera à être exemplaire et innovant en matière de développement durable.
- Cession de l'ensemble foncier intégrant la MDA : la Ville entend encourager la poursuite des opérations de renouvellement urbain dans le quartier de Rocabey qui bénéficie de nombreux services et d'une bonne desserte par les transports en commun. Elle a pour cela intégré un critère relatif à la qualité du programme en matière de développement durable et d'innovation dans le cahier des charges.

Enfin, ces dernières années, dans le cadre de l'ANRU, la Ville avait accompagné un grand programme de rénovation urbaine sur le quartier de la Découverte, intégrant une amélioration des performances thermiques des logements (obtention du Label BBC Rénovation pour les 645 logements concernés - cf Rapports précédents). Fort de cette expérience réussie, les **bailleurs sociaux** intègrent désormais des **critères de performance énergétique** des logements dans leurs projets de réhabilitation :

- 174 logements en cours de rénovation sur le secteur de Moka par le bailleur social Emeraude Habitation, pour un montant de 10 M€, avec l'objectif de passer d'une étiquette énergétique F (avant travaux) à B (après travaux), soit un vrai gain de confort et économique pour les locataires concernés.
- Réhabilitation et isolation par l'extérieur de 60 logements collectifs existants (projet labellisé BBC Rénovation) sur le secteur de l'Espadon par le bailleur social Emeraude Habitation, avec en parallèle la construction de 10 pavillons.

IV – Eau et assainissement

La **compétence eau potable** a été transférée à la Régie Malouine de l'Eau (RME) le 1^{er} avril 2012. Depuis 2014, la RME émet une facture unique pour l'eau potable (en régie) et l'assainissement (en DSP), ce qui économise désormais l'envoi de 60 000 factures papier par an.

Afin d'économiser la ressource, la RME fait de la recherche des fuites sur le réseau une priorité, sachant que le rendement du réseau de distribution (volume distribué et facturé /volume introduit dans le réseau) est déjà nettement supérieur à la moyenne nationale (76%) :

Année	Rendement du réseau
2010	83,8%
2011	87,1%
2012	86,3%
2013	86,4%
2014	89,6%

En 2016, la RME mènera, en lien avec la Ville, un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES), qui portera sur le patrimoine, les activités de distribution d'eau potable et les projets d'investissement de la RME.

En terme de consommations d'eau potables, qui deviennent ensuite des volumes d'eau à traiter à la STEP, on peut utilement suivre l'indicateur suivant :

Année	Ratio de consommation (m3/abonnement domestique/an)
2012	62,85
2013	61,84
2014	61,02

Hors abonnés considérés comme gros consommateurs (consommation > 1000 m3 /an)

Pour ce qui concerne la **compétence assainissement**, la Ville de Saint-Malo est en DSP avec Veolia (renouvellement en décembre 2015 pour 7 ans). Veolia a ainsi en charge l'exploitation des réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales), des ouvrages d'assainissement (postes de refoulement, bassins tampon, bassins d'orage,...) et de la station d'épuration (STEP) ainsi que le renouvellement des équipements électromécaniques.

Le taux de dépollution dépend d'une part de l'efficacité de la STEP et d'autre part de l'efficacité des réseaux et ouvrages intermédiaires (bassin tampon, intercepteur, poste de relevage ...). Concernant la station d'épuration, le rendement est excellent avec des résultats sur l'abattement organique compris entre 90 et 98 %.

Ainsi, c'est sur les réseaux et ouvrages connexes que se portent tous les efforts depuis 20 ans. L'indicateur principal à prendre en compte est le taux de collecte, c'est-à-dire schématiquement la proportion de la pollution qui est effectivement renvoyée à la STEP, comparée à la pollution totale générée.

Le schéma directeur d'assainissement des eaux usées, élaboré en 2005, a permis d'identifier ces investissements en terme d'impact « acceptable » sur le milieu naturel. Les orientations proposées dans ce schéma directeur ont fait l'objet d'une enquête publique (au titre de la Loi sur l'eau) et d'un arrêté préfectoral d'autorisation en date du 20 février 2009. A ce jour, il reste au titre du schéma directeur environ 26 km de réseau unitaire à modifier et à réaliser en réseau séparatif. Ainsi, la proportion de réseau séparatif qui est aujourd'hui d'environ 52 %, passerait dès lors à 64 %.

Valorisation des boues de STEP : Une nouvelle Délégation de Service Public (DSP) Assainissement - Eaux usées - Eaux pluviales a été établie avec Véolia fin 2015 pour une durée de 7 ans. Par rapport à la précédente DSP, la filière de traitement des boues est modifiée. Ainsi, depuis décembre 2015, les boues ne sont plus incinérées ni évacuées en décharge mais acheminées vers des unités de compostage (Pleugueneuc - 35). Dans le courant de l'année 2016 elles seront valorisées sous la forme d'un épandage agricole.

V - L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable

En 2015, la Ville a souhaité multiplier les actions d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) à destination des agents, des scolaires, du grand public, et en impliquant les acteurs du territoire:

- A l'occasion de la **Semaine Européenne du Développement Durable** (SEDD), en juin 2015, en organisant pour la première année de multiples animations, en partenariat avec Saint-Malo Agglomération (SMA) :
 - Un Village d'exposants (associations, entreprises, acteurs publics) sur l'esplanade du Pôle culturel, ouvert au grand public en semaine durant 5 jours : environ 30 exposants, au moins une animation phare par jour, un jeu concours avec des lots,..
 - 5 thématiques journalières : Mobilité/Déplacements, Agriculture/Alimentation/circuits courts, Energie, Solidarités, Littoral et biodiversité
 - Des animations gratuites dans d'autres lieux : Balade Chlorophylle, projection du film « En quête de sens » au Vauban, Café Citoyen au 4ème Lieu autour de l'«Alimentation : comment consommer responsable » animé par l'Association 6 J'Ose avec un témoignage de la Ville sur les circuits courts et le Bio dans les cantines, portes ouvertes de l'Usine de Traitement des Ordures Ménagères et du Centre de Tri, animations à St Père, à St Suliac, balade découverte du littoral, animations dans les écoles, les centres de loisirs,...etc
- En participant à la première édition du **Quai des Futurs**, en septembre 2015, en partenariat avec SMA :
 - Porté par la CCI de Saint-Malo Fougères, le Quai des Futurs est une vitrine des nouveaux modes de consommation pour mieux les comprendre et les décrypter. Se divertir, voyager, travailler, habiter : tout se fait autrement. 4 thématiques y ont été abordées : Vivons Local, Vivons Responsable, Vivons Plaisir, Vivons Connecté. Jérôme Bonaldi était le parrain de cet évènement.
 - Participation de 5 classes de Saint-Malo à une animation intergénérationnelle "Moi je suis bien sur ma planète", en présence des aînés (résidents des foyers de logements et membres de l'Association Malouine pour les Personnes à la Retraite - AMPAR) pour partager leur vision de la vie quotidienne et trouver ensemble les pistes de solutions pour l'avenir de la planète.
 - Témoignage de la Ville et de la start-up Mon Pti Voisinage à la table ronde « Ville intelligente ou smart city »
- En accueillant le « **Train du Climat** », en octobre 2015, en amont de la 21ème conférence des Nations Unies sur les changements climatiques « Paris Climat 2015 » (COP21), en partenariat avec SMA, la SNCF, l'Espace des Sciences de Rennes et le Théâtre de Saint-Malo, étape marquée par la venue de Nicolas Hulot :
 - Initié par la SNCF et un collectif de scientifiques et de médiateurs, «les Messagers du climat», en amont de la COP21, le Train du Climat a fait étape dans 19 villes de France. A Saint-Malo, près de 1000 personnes ont pu visiter l'exposition pédagogique et interactive et échanger avec les scientifiques à bord du Train, afin de mieux appréhender les changements climatiques, leurs effets et les actions pour les atténuer.
 - A bord du Train, 6 témoignages de scientifiques régionaux et locaux sous la forme de mini-conférences : travaux de recherches portés par le Muséum National d'Histoire Naturelle et l'Ifremer de Dinard, Météo France Bretagne, l'Inra de Rennes, le projet malouin Energy Observer, la SNCF.
 - Sur le parvis de la Gare, les visiteurs ont pu visiter le « Village du Climat » avec des stands et des animations pour découvrir des initiatives locales : solutions alternatives à la voiture, conseils d'économies d'énergie, métiers de l'économie verte, initiatives et technologies innovantes sur le territoire, exposition "Quand le réchauffement climatique jette un froid sur la planète", animations théâtrales en faveur du climat...
 - En soirée, plus de 200 personnes ont assisté à la Conférence publique de Valérie Masson – Delmotte, paléoclimatologue membre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et femme scientifique de l'année 2013: « Changements climatiques : état des lieux et enjeux de la COP21 ».

- En accompagnant des **projets éducatifs** (accueil d'étudiants pour illustrer la prise en compte de l'énergie sur le Pôle culturel, accompagnement de lycéens du lycée Maupertuis dans une sortie pédagogique « nettoyage de plage », suivi de la mise en place d'un agenda 21 dans un collège,...etc) et plus particulièrement des **projets de jardins potagers partagés** (travail des étudiants du BTSA option Aquaculture au Lycée Professionnel Maritime de Saint Malo sur un projet de création d'un jardin communautaire sur un quartier, construction de bacs par l'association les Marteaux du jardin et ces mêmes étudiants lors de la SEDD puis positionnement de ces bacs dans 2 quartiers et animation avec les habitants, appui à la mise en place d'un projet de jardin partagé à la Découverte dans le cadre du Contrat de Ville,...etc)
- En **accueillant et relayant d'autres évènements d'EEDD se déroulant sur la commune** : escale du Belem à Saint-Malo et animations autour de la protection de l'environnement proposées par la Fondation Belem et l'association Surfrider Foundation (juin 2015), prise en compte du développement durable par les organisateurs de l'Open de Saint-Malo en visant le label : « Développement durable, le sport s'engage[®] » (septembre 2015), Confé'Rance « Eau et changement climatique » organisée par le Syndicat mixte de portage du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais, en partenariat avec SMA et Coeur Emeraude (octobre 2015), escale à Saint-Malo à la Grande Passerelle de l'association Surfrider Foundation pour sensibiliser les citoyens au rôle des océans dans le réchauffement climatique (octobre 2015),...etc

En 2016, ces actions de sensibilisation seront poursuivies, en accentuant le travail avec les **scolaires**. 10 classes de Saint-Malo travailleront sur une thématique en lien avec le Développement Durable (Energies renouvelables, changement climatique, biodiversité, cycle du papier, l'abeille l'homme et le miel, santé et climat). Chacune préparera un exposé qui sera valorisé sous la forme d'un film, diffusé lors de l'invitation de ces élèves sur le «Village du Développement Durable » lors de la SEDD en juin 2016.

3.5 – Le développement d’une plaisance responsable

La plaisance génère des pressions environnementales. L’impact sur les écosystèmes littoraux, la consommation d’espace et d’énergie, les pollutions liées aux activités de carénage ou les problématiques d’envasement du Port de plaisance constituent les principales pressions exercées sur le milieu marin.

Dès 2002, plusieurs pontons du Port des Sablons ont été équipés de toilettes et de systèmes de récupération des eaux grises et noires. Des collecteurs pour la récupération des huiles de vidange et des eaux de fond de cale ont en outre été installés et sont gratuitement mis à disposition des usagers du port.

A la suite d’une réflexion engagée depuis 2008, **tous les projets d’aménagement du port s’inscrivent dans une logique de développement durable de la plaisance** afin de faire évoluer ce loisir vers une pratique écoresponsable.

Passeport Escales : Parmi les mesures de gestion dynamique des espaces portuaires, l’incitation des plaisanciers à naviguer est un levier intéressant, car cela permet de réattribuer en escale les places libérées par les plaisanciers partis en croisières. Le Port a adhéré en 2013 au « Passeport Escales ». Pour sa troisième année d’adhésion, on observe une montée en puissance du dispositif aux Port des Sablons, positif pour le Port :

Année	Nombre total de nuitées offertes aux plaisanciers du port dans les autres ports du réseau	Nombre total de nuitées d’autres plaisanciers du réseau accueillies au Port	Nombre de places libérées dans le port grâce aux avis de croisières déclarées par les plaisanciers du Port (cumul des périodes d’absence des plaisanciers)
2013	424	213	2 373
2014	512	240	2 900
2015	667	252	2 700

Aménagement d’une aire de carénage aux normes : la nouvelle aire de carénage équipée d’un système de traitement des eaux participe à l’amélioration du système de prise en charge des déchets portuaires. En 2015, 451 bateaux ont utilisé l’aire de carénage à l’échouage et l’accent a été mis sur l’amélioration de la compréhension par les plaisanciers du fonctionnement de ce nouvel équipement ainsi que ce sur le nouveau point de collecte des déchets (cf ci-dessous), à travers la réalisation d’un panneau d’information ainsi que d’un film (<http://www.ville-saint-malo.fr/sport/nautisme/port-des-sablons/>).

Aménagement d’une nouveau point de collecte des déchets : adjacent à la nouvelle aire de carénage, un nouveau point de collecte des déchets réservé aux plaisanciers du Port a été créé, afin d’améliorer le tri des déchets spéciaux les plus polluants générés par les opérations de carénage et de faciliter leur collecte séparative. En 2015, près d’1 tonne de déchets (batteries, piles, filtres à huile, solvants, bidons, emballages et papiers souillés) et 3700L d’huiles usagées ont été récupérés. Les filières bois, métaux, verre et déchets ménagers sont prises en charge par SMA.

Expérimentation d’une gestion durable des sédiments portuaires : comme de nombreux autres ports, le Port des Sablons subit un envasement progressif de son enceinte portuaire, problématique pour le déplacement des bateaux. Une étude a permis de mettre en évidence la stabilisation de l’envasement du Port des Sablons depuis près d’une quinzaine d’années et le déplacement intraportuaire des vases. En 2015, le niveau d’envasement du Port et la qualité des vases ont été étudiés, via la réalisation d’une bathymétrie et d’un diagnostic sédimentaire et biologique au sein du port.

Développement de zones de mouillages écologiques : la procédure de renouvellement pour 15 ans des Autorisations d’Occupation du Territoire (AOT) de mouillages collectifs a été l’occasion d’associer les associations de pêcheurs plaisanciers à une meilleure prise en compte de l’environnement sur ces espaces. En 2016, la Ville a prévu de poser des panneaux destinées à accueillir des informations relatives à l’environnement sur les 5 zones de mouillage, et de réaliser une étude de suivi de l’état des herbiers à zostères de la Varde.

En 2016, la Ville fera appel à une Assistance à Maîtrise d’Ouvrage (**AMO**) pour questionner sur toutes les pratiques actuelles du port notamment en matière de développement durable.